



19 Quai Général Leclerc
89300 JOIGNY

☎ : 03.86.63.52.60 - ✉ ecoledeconduiterivedroite@orange.fr

Agt E0808916740 – Siret 505 220 814 00014

Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

FORMATION PERMIS CATEGORIE B

Pour débiter votre formation, une évaluation des compétences est programmée avant votre inscription à l'auto-école. Celle-ci dure approximativement 1 heure, se fait de manière dynamique (directement sur le véhicule) et se décompose comme suit :

- ✓ Un questionnaire (20 minutes) ;
- ✓ Une mise en situation avec petits exercices et maniement du véhicule (environ 30 minutes);
- ✓ Bilan (environ 10 minutes).

Pour la catégorie B elle est réalisée sur l'un de nos deux véhicules, Volkswagen Golf ou bien Seat Ibiza, tous deux équipés en double commande. **L'évaluation** est effectuée dans un lieu adapté et offrant un maximum de sécurité en vue de limiter votre stress.

Cette évaluation permet d'établir une proposition personnalisée et chiffrée du coût du permis suivant vos besoins.

Avec votre accord et celui de votre représentant légal si vous êtes mineur, nous établissons le contrat de formation en cohérence avec le résultat d'évaluation.

Lors de ce rendez-vous d'évaluation, nous utilisons un **support papier**. Les procédés d'évaluation sont disponibles sur le site internet et affichés à l'auto-école.

Les critères évalués sont :

- Les expériences en conduite du candidat
- Ses connaissances en matière de conduite et du véhicule
- Ses motivations
- Son attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Ses compétences psychomotrices
- Son émotivité.

Suite à cette évaluation nous vous faisons signer les fiches en double exemplaire ainsi qu'à votre représentant légal si nécessaire afin que vous ayez connaissance du



19 Quai Général Leclerc
89300 JOIGNY

☎ : 03.86.63.52.60 - ✉ ecoledeconduiterivedroite@orange.fr

Agt E0808916740 – Siret 505 220 814 00014

résultat. Un exemplaire des fiches vous est destiné. Le procédé d'évaluation est remis individuellement à l'élève (**fiche élève**) ainsi qu'un exemplaire du contrat qu'il est recommandé de conserver.

Pour toutes les catégories de permis, les évaluations sont effectuées sur la place du marché à **JOIGNY**. Le choix de ce lieu est méthodique car il s'agit d'un environnement sécurisé et hors circulation. En cas d'indisponibilité de cette place, nous avons la possibilité d'effectuer cette évaluation sur **une rue sans issue dans la zone industrielle** qui se trouve à environ 5 min en voiture de l'auto-école.



19 Quai Général Leclerc
89300 JOIGNY

☎ : 03.86.63.52.60 - ✉ ecoledeconduiterivedroite@orange.fr

Agt E0808916740 – Siret 505 220 814 00014

Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée d'1 heure va être réalisée.

- ✓ Un questionnaire (20 minutes) ;
- ✓ Une mise en situation avec petits exercices et maniement du véhicule (environ 30 minutes);
- ✓ Bilan (environ 10 minutes).

1. Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

2. Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- vos compétences psychomotrices
- vos motivations

3. le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée de manière dynamique (directement sur le véhicule).

4. Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'établissement et sur le site internet de l'auto-école.